

COMMUNE DE GHISONACCIA (Haute Corse)

SELURL Marie Anne PIERI

Notaire de la république – Officier Public

Résidence TADDEI Bastien BP 37

20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : marie-anne.pieri@notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 22 octobre 2020

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription :

Mme Adrienne GAMBOTTI, en son vivant dt à VILLEPINTE (93420), née à GHISONACCIA (20240) le 29 octobre 1914, vve de Mr Denis PAOLI, décédée à AULNAY-SOUS-BOIS (93600), le 10 février 2000.

Désignation des biens :

COMMUNE DE GHISONACCIA (HAUTE-CORSE)

Deux parcelles de terre cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	448	CASANOVA	00 ha 12 a 12 ca
C	461	LISDINCO	01 ha 33 a 05 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI